



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 26 juin 2019

Assemblée générale de santésuisse dans le contexte de la hausse des coûts de la santé

Hausse continue de la charge financière générée par les soins de longue durée

Les soins aux personnes âgées génèrent des coûts élevés, source de préoccupations pour beaucoup de gens. Les assureurs-maladie prennent en charge les coûts des soins à hauteur de 2,8 milliards de francs par an. Cette somme représente le double d'il y a dix ans et le quadruple de ce qui avait été prévu lors de l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie. Le personnel soignant réclame de son côté depuis quelque temps une revalorisation de la profession. L'assemblée générale de santésuisse a été l'occasion de confronter les points de vue sur ces thématiques et de se pencher sur les perspectives futures du système de soins.

Les coûts des soins à la charge de la LAMal représentent aujourd'hui 5,2 milliards de francs par an, dont plus de la moitié sont supportés par les payeurs de primes. Ceux-ci ont vu leur charge financière doubler au cours des dix dernières années. La hausse des coûts devrait se poursuivre compte tenu de l'évolution démographique. Même en l'absence de changement contextuel, les coûts des soins de longue durée auront progressé de 3 milliards de francs supplémentaires par an à l'horizon 2030.

Le personnel soignant réclame une revalorisation de la profession

Depuis quelque temps, le personnel soignant aspire à une revalorisation de la profession. L'une des principales revendications porte sur la possibilité future de décompter des prestations auprès de l'assurance obligatoire des soins, y compris sans ordonnance médicale. La formation aux métiers des soins doit en outre être soutenue par la Confédération et les cantons, dans l'optique de simplifier l'entrée ou la réentrée des futurs soignants dans la vie professionnelle. Cette mesure devrait renforcer l'attrait pour les professions des soins.

Coûts supplémentaires élevés pour les contribuables, les payeurs de primes et les personnes dépendantes de soins

Des mises en garde très claires ont toutefois été formulées contre les conséquences financières d'une telle évolution. Selon santésuisse, l'initiative sur les soins infirmiers ou tout contre-projet indirect pourraient se traduire par des surcoûts additionnels de l'ordre de plusieurs milliards de francs, qui se répercuteraient sur les payeurs de primes. Comparé à l'étranger, le domaine des soins en Suisse est actuellement bien loti: si l'on se base sur le nombre de soignants pour mille habitants, la Suisse occupe le deuxième rang derrière la Norvège. En outre, les salaires des soignants évoluent dans la fourchette moyenne des salaires helvétiques. santésuisse adopte une position critique lorsque de nouvelles revendications se font jour dans le domaine de la santé, sachant que celles-ci génèrent au final des augmentations de coûts pour toutes les parties prenantes. Les communes, les cantons et la Confédération sentiraient le poids de cette charge financière supplémentaire, sans compter que les primes grimperaient de manière significative.

Enfin, les cotisations que les personnes dépendantes de soins doivent financer elles-mêmes augmenteraient encore. Pour nombre de concitoyens, une telle charge supplémentaire deviendrait tout simplement insupportable.

Association faitière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Verena Nold, directrice de santésuisse, tél. 079 291 06 04

Matthias Müller, responsable du département Politique et Communication, tél. 079 757 00 91

Ce communiqué peut être télécharger sous: www.santesuisse.ch